

## PIECES ADMINISTRATIVES DU DOSSIER D'INSCRIPTION

### PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LES TEP

Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).

Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).

Certificat de compétences PSC1 (Prévention et Secours Civiques de niveau 1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).

Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du « Golf » datant de 3 mois à la date de l'entrée en formation du candidat (utiliser le modèle joint).

Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation).

Attestation délivrée par le directeur technique national du golf, d'un index inférieur ou égal à 5.4 pour les hommes et à 7.4 pour les femmes et avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au « Standard Scratch Score » plus 5 pour les hommes et plus 7 pour les femmes, dans des grands prix, ou des épreuves nationales fédérales, ou des épreuves professionnelles inscrites au calendrier national de la Fédération française de golf, ou dans les épreuves du circuit

PGA France selon un calendrier annuel arrêté conjointement par la PGA France et la fédération française de golf. Une seule carte par épreuve est retenue.

Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. annexe).

### PIÈCES À FOURNIR LORS DE VOTRE INSCRIPTION EN LIGNE POUR LA FORMATION

Carte Nationale d'Identité (recto-verso), OU du passeport en cours de validité OU titre de séjour valide (pour les personnes de nationalité étrangère hors UE).

Certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du « Golf » datant de 3 mois à la date de l'entrée en formation du candidat (utiliser le modèle joint).

Photo d'identité (à insérer dans votre espace personnel).

Certificat de Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1) ou diplôme équivalent délivré dans les 10 dernières années (SST, PSE1 ou PSE2 en cours de validité).

Information : l'attestation d'initiation (IAPS) fournie lors de la JAPD/JDC n'est pas équivalente au PSC1.

Justificatif de financement.

Attestation de droits à la sécurité sociale valide (à télécharger sur le site de votre organisme AMELI ou autre).

Attestation d'assurance responsabilité civile valide (incluse dans votre assurance habitation).

Attestation délivrée par le directeur technique national du golf, d'un index inférieur ou égal à 5.4 pour les hommes et à 7.4 pour les femmes et avoir réalisé au minimum deux cartes avec un score inférieur ou égal au « Standard Scratch Score » plus 5 pour les hommes et plus 7 pour les femmes, dans des grands prix, ou des épreuves nationales fédérales, ou des épreuves professionnelles inscrites au calendrier national de la Fédération française de golf, ou dans les épreuves du circuit PGA France selon un calendrier annuel arrêté conjointement par la PGA France et la fédération française de golf. Une seule carte par épreuve est retenue.

Extrait original de casier judiciaire n°3 pour les ressortissants français (en faire la demande sur le site internet du Ministère de la Justice) ou équivalent dans le pays du passeport pour les ressortissants étrangers.

Diplôme(s) obtenu(s) (BPJEPS, BNSSA, scolaires, universitaires, sportifs, fédéraux...).

Pièces vous permettant de bénéficier de dispenses, d'allègements des TEP (Cf. annexe).

Curriculum Vitae (C.V.) à jour comprenant les éléments suivants : parcours scolaire/universitaire, parcours professionnel, parcours sportif (pratiques sportives et diplômes obtenus dans le champ du sport et de l'animation), et vos expériences d'encadrement ou d'animation dans le champ sportif.

Lettre de motivation.

### Pièces complémentaires :

Uniquement pour les candidats âgés de moins de 25 ans et de nationalité française :

Attestation provisoire ou définitive de la participation à la « Journée Défense et Citoyenneté » ou à la « Journée d'Appel de Préparation à la Défense » (ou attestation de recensement, uniquement pour les candidats n'ayant pas encore participé à cette journée).

Pour les demandeurs d'emploi :

Avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 3 mois (disponible dans votre espace personnel).

Pour les personnes en situation de handicap :

L'avis d'un médecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant les Tests d'Exigences Préalables selon la certification visée.

Pour obtenir la liste des médecins agréés et faire éventuellement une demande d'aménagements, veuillez contacter la Direction Régionale Jeunesse Sports et Cohésion Sociale de votre lieu de domicile avant l'inscription aux tests de vérification des exigences préalables à l'entrée en formation (TEP).

Pour les sportifs de Haut Niveau :

Justificatif d'inscription sur « liste de Haut Niveau ».



#### **MONTPELLIER**

2, avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier

Tél. : +33 4 67 61 05 22

Mail : [formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr](mailto:formation@creps-montpellier.sports.gouv.fr)



[www.creps-montpellier.org](http://www.creps-montpellier.org)



[@crepsmontpellieroccitanie](https://www.instagram.com/crepsmontpellieroccitanie)



[@crepsmontpellier](https://www.facebook.com/crepsmontpellier)